



## En Île-de-France, les enfants vivent davantage dans des familles « traditionnelles »

**S**ept enfants franciliens sur dix vivent dans des familles dites « traditionnelles », c'est un peu plus qu'en France. Les enfants appartenant à des familles monoparentales ou recomposées résident majoritairement avec leur mère. Toutefois, en Île-de-France, un enfant habite plus fréquemment avec son père qu'en moyenne nationale. Les conditions de vie des enfants varient selon la structure familiale. Dans les familles recomposées, elles sont moins favorables que dans les familles « traditionnelles » mais meilleures que dans les familles monoparentales.

Théodora Allard

En 2018, l'Île-de-France compte 2,7 millions d'enfants mineurs vivant au sein de 1,5 million de familles, soit un cinquième des familles françaises (hors Mayotte). Définies à partir des liens qui unissent des personnes partageant un même logement, les familles peuvent être « traditionnelles » (un couple avec son ou ses enfants), monoparentales (un seul parent avec son ou ses enfants) ou recomposées (un couple d'adultes avec enfant(s) dont l'un au moins est né d'une union précédente).

### Sept enfants sur dix vivent dans une famille « traditionnelle »

En Île-de-France, les enfants grandissent majoritairement dans une famille dite « traditionnelle », donc avec leurs deux parents. Cela concerne sept enfants mineurs sur dix, une part légèrement plus élevée qu'en France (69,6 % contre 68,0 %), classant la région au 4<sup>e</sup> rang, derrière la Bretagne, les Pays de la Loire et Auvergne - Rhône-Alpes.

Seuls les départements des Yvelines (75,0 %) et des Hauts-de-Seine (73,7 %) ont des taux plus élevés que la moyenne régionale ; ils se situent aux 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> rangs des départements français. A contrario, en Seine-Saint-Denis, la part des enfants résidant avec leurs deux parents s'élève à 64,6 %, un des taux les plus faibles de France métropolitaine (figure 1).

En Île-de-France, comme en France, deux enfants sur dix vivent dans une famille monoparentale, pour la grande majorité (85 %) avec leur mère.

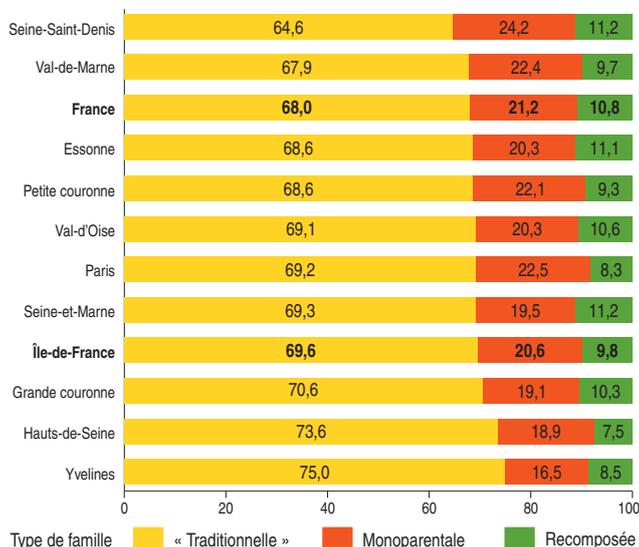
Les enfants vivant dans une famille recomposée représentent donc en Île-de-France près de 10 % des enfants contre près de 11 % en France (figure 2).

### Un quart des enfants ne réside pas avec ses deux parents

En Île-de-France, environ un enfant sur quatre ne vit pas avec ses deux parents, car l'un des parents n'est plus en couple (famille monoparentale) ou est le conjoint d'un autre adulte (famille recomposée). Cette proportion est légèrement moindre que celle observée en France (28,3 %). Dans les

### 1 Des enfants des familles « traditionnelles » très présents dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine

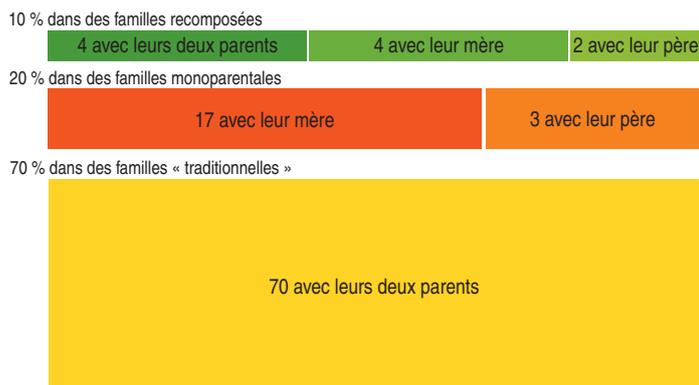
Répartition des enfants mineurs (en %) selon les trois types de familles, en 2018



Source : Insee, enquête annuelle du recensement de la population, 2018.

## 2 Trois quarts des jeunes enfants vivent avec leurs deux parents

Cohabitation parentale des enfants mineurs suivant les types de famille en Île-de-France, en 2018 (en %)



Source : Insee, enquête annuelle du recensement de la population, 2018.

familles recomposées, ces enfants vivent plus souvent avec leur mère qu'avec leur père. Toutefois, la présence du père est plus fréquente dans la région qu'au niveau national.

En Île-de-France, la part des enfants vivant dans des familles monoparentales est plus importante à Paris (22,5 %) et en petite couronne (22,1 %). Les enfants des familles recomposées franciliennes sont relativement moins nombreux à l'ouest de la région, dans les départements de Paris, des Yvelines et des Hauts-de-Seine.

Plus les enfants sont âgés, plus ils appartiennent à une famille recomposée ou monoparentale du fait des ruptures et des éventuelles remises en couple des parents. 80 % des enfants de moins de 3 ans vivent dans une famille « traditionnelle » alors que c'est le cas de seulement 62 % des 15-17 ans.

Les familles recomposées comprenant souvent des demi-frères ou demi-sœurs, le nombre moyen d'enfants y est de 2,1 enfants, à comparer à 1,8 dans les familles « traditionnelles » et 1,6 dans les monoparentales. Les écarts sont faibles entre les départements franciliens.

### Des conditions sociales « intermédiaires » pour les enfants des familles recomposées

Les conditions de logement des enfants diffèrent selon le type de famille. Les enfants des familles « traditionnelles » ont majoritairement des parents propriétaires (55 %). Ils le sont nettement moins dans les familles recomposées (40 % d'entre eux) et encore moins dans les familles monoparentales (24 %). À l'opposé, dans les familles monoparentales, les enfants ont plus souvent un parent locataire en HLM (47 %) que dans les familles recomposées (36 %) ou « traditionnelles » (25 %).

Par ailleurs, près de la moitié (43 %) des enfants des familles monoparentales habitent dans des logements suroccupés (*définitions*) malgré une taille moyenne de la famille plus faible (58 % sont

## Sources

Les résultats sont issus de l'enquête annuelle de recensement (EAR) de la population de 2018. À partir de la collecte de 2018, le questionnaire de l'enquête apporte de nouvelles informations permettant de distinguer les beaux-parents des parents et donc les familles recomposées des familles « traditionnelles ». Fondées sur une seule année d'enquête et non sur cinq, comme c'est le cas habituellement pour les résultats du recensement, ces informations ne peuvent être exploitées dans la présente étude qu'à des échelons géographiques agrégés (les départements et communes de plus de 100 000 habitants). Les études pourront être approfondies à partir de 2023, lorsque les résultats du recensement 2020, qui cumule les cinq EAR de 2018 à 2022, seront disponibles.

## Définitions

Les **familles** sont définies à partir des liens unissant les personnes qui partagent habituellement le même logement. On s'intéresse aux familles avec au moins un enfant mineur.

L'étude exclut les enfants qui vivent sans leurs parents, ainsi que ceux vivant en communautés ou dans des habitations mobiles. En 2018, en Île-de-France, ils sont moins de 1 % des enfants mineurs. L'étude est restreinte aux enfants âgés de moins de 18 ans.

Au sein des couples avec enfant(s), les familles recomposées sont distinguées des familles « traditionnelles ». Une **famille recomposée** comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs parents et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée. Si tous les enfants du logement sont ceux du couple, alors **la famille est dite « traditionnelle »**. Lorsqu'un parent vit avec son ou ses enfants sans résider en couple, il s'agit d'une **famille monoparentale**.

Un logement est **suroccupé** quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'occupation normale définie en fonction de la taille du ménage.

enfants uniques). La suroccupation des logements est moins fréquente pour les enfants des familles recomposées (35 %) ou des familles « traditionnelles » (22 %). Étroitement liée à la structure du parc de logements et aux coûts d'acquisition, elle s'observe essentiellement à Paris et dans la petite couronne.

Les situations d'emploi des parents diffèrent également fortement selon le type de famille des enfants. Pour 5 % des enfants des familles « traditionnelles », aucun parent n'est en emploi contre 9 % pour les enfants de familles recomposées et 28 % pour ceux des familles monoparentales. ■

Insee Île-de-France  
1 rue Stephenson  
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication :  
Marie-Christine Parent

Rédactrices en chef :  
Marie-Odile Liagre et Brigitte Rigot

ISSN 2426-1262  
© Insee 2020

## Pour en savoir plus

- Algava E., Bloch K., Vallès V., « En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile », *Insee Première* n° 1788, janvier 2020.

